

# BUDGET PRIMITIF

# 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	Page 3
---------------------	--------

## **1<sup>er</sup> PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

<b>1.1 La section de fonctionnement</b>	Page 3
1.1.1 Evolution des dépenses	Page 3
1.1.2 Evolution des recettes	Page 10
<b>1.2 La section d'investissement</b>	Page 13
1.2.1 L'investissement par chapitre	Page 13
1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat	Page 17

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES**

<b>2.1 Budget Latour Maubourg</b>	Page 20
<b>2.2 Budget Parkings</b>	Page 21

## **3<sup>ème</sup> PARTIE : PRESENTATION DE L'ETAT DE LA DETTE**

<b>3.1 Budget principal</b>	Page 22
<b>3.2 Budget Latour Maubourg</b>	Page 24
<b>3.3 Budget Parkings</b>	Page 24

## INTRODUCTION

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2022, le Budget Primitif 2023 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

La préparation budgétaire 2023 s'inscrit dans la poursuite des priorités du nouveau mandat débuté en 2020 malgré le contexte national et international indéniablement dégradé notamment au travers de la **hausse des prix de l'énergie et de l'inflation généralisée** et encore marqué d'incertitudes sur les évolutions de ces dépenses. Par ailleurs, plane toujours l'ombre d'un **pacte de confiance** de l'Etat contraignant les dépenses des collectivités, actuellement à l'étude dans le projet de loi de finances 2023.

Toutefois, la gestion saine, rappelée par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et confirmée par les résultats et ratios des exercices précédents, permettent à la Ville de Valence de **garder le cap, autour de trois principes essentiels : la sobriété, la responsabilité et l'engagement.**

En effet, la ville de Valence a continué d'améliorer :

- son épargne brute : par une maîtrise des dépenses de gestion avec des efforts complémentaires de prudence, pour absorber les impacts décalés sur les recettes. Ces efforts de gestion seront nécessairement poursuivis et accompagnés de la mise en œuvre d'un plan de sobriété qui aura pour effet de limiter les consommations d'énergie.
- son épargne nette : par une politique proactive de désendettement, qui lui procure des ratios d'endettement très satisfaisants donnant toute la sérénité et crédibilité nécessaire pour les emprunts nécessaires de demain.

Tous ces efforts apportent les capacités pour financer les investissements et accompagner le plan de mandat ambitieux qui entre dans une phase active de réalisation.

### **Attention : Evolution du cadre budgétaire et comptable : passage à la M57**

Le Ville de Valence changera de cadre budgétaire et comptable à compter du 1er janvier 2023 : il s'agit de la bascule de la M14 vers la M57.

Ainsi, les budgets 2023 du budget principal et celui du budget annexe Latour Maubourg présentés dans ce rapport sont construits sous le nouveau cadre comptable de la M57

Les grands principes budgétaires ne changent pas. Cependant, certains chapitres disparaissent, des articles comptables sont modifiés, les codes « fonction » permettant de connaître les thématiques des dépenses et recettes (ex : sport, culture, éclairage...) sont complètement revus. Aussi, la comparaison entre le BP 2022 et le BP 2023 sera rendue extrêmement difficile. Il faudra alors considérer l'année 2023 comme une année de référence.

Toutes les données du Budget Primitif 2023 sont analysées dans ce rapport. Il se décline en trois parties :

- La première consiste à présenter l'équilibre budgétaire des sections de fonctionnement et d'investissement tant en recettes qu'en dépenses. Les propositions de l'exercice 2023 seront comparées avec celles du budget 2022. Toutefois il est rappelé que les comparaisons seront rendues difficiles en raison du changement de nature comptable du budget principal et du budget Latour Maubourg basculant à la M57.
- Les budgets annexes font l'objet de la deuxième partie.
- La troisième partie présente l'état de la dette.

## 1ère PARTIE : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2023

### 1.1 La section de fonctionnement

#### 1.1.1 Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2023 à **78 084 913 €**. Elles augmentent de **+10,7%** par rapport au budget primitif 2022 (70 548 512 €) ; soit en valeur absolue une augmentation de **+7,5 M€**.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	18 167 195 €	21 022 756 €	2 855 561 €	15,72%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	37 152 055 €	40 958 920 €	3 806 865 €	10,25%
014 - Atténuations de produits	3 453 000 €	4 410 000 €	957 000 €	27,72%
022 - Dépenses imprévues	350 000 €	0 €	-350 000 €	-100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	10 029 123 €	10 215 668 €	186 545 €	1,86%
66 - Charges financières	784 000 €	1 143 000 €	359 000 €	45,79%
67 - Charges exceptionnelles	441 100 €		-441 100 €	-100,00%
67 - Charges spécifiques		150 000 €	150 000 €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		184 569 €	184 569 €	
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	172 039 €		-172 039 €	-100,00%
<b>TOTAL REEL</b>	<b>70 548 512 €</b>	<b>78 084 913 €</b>	<b>7 536 401 €</b>	<b>10,68%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	1 904 131 €	2 162 091 €	257 960 €	13,55%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 259 000 €	4 297 832 €	38 832 €	0,91%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 711 643 €</b>	<b>84 544 836 €</b>	<b>7 833 193 €</b>	<b>10,21%</b>

Ces fortes évolutions sont à mettre en perspective avec le budget supplémentaire voté. En effet, la préparation budgétaire réalisée fin 2021 ne pouvait prendre en compte le contexte international et national qui s'est **fortement dégradé à partir du début 2022**. Il est ainsi plus rationnel de comparer les dépenses de gestion à celles budgétisées en prenant en compte toutes les étapes budgétaires : BP + BS + DM de 2022 qui ont permis de réaliser les ajustements rendus nécessaires.

Ainsi, l'**évolution des charges à caractère général de 5,66 %** est à rapprocher des scénarios d'inflation de la banque centrale d'octobre qui prévoit une inflation moyenne de près de 5% sur 2023. Ce qui sous-entend une maîtrise de ces dépenses dont l'évolution prévue est **proche de celle de l'inflation**.

	BP + BS + DM 2022	BP 2023	Evolution en aleur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	19 897 231 €	21 022 756 €	1 125 525 €	5,66%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	39 784 355 €	40 958 920 €	1 174 565 €	2,95%

Il en est de même pour les dépenses de masse salariale, qui ont connu un **ajustement sensible en milieu d'année 2022** (notamment la hausse du point d'indice de 3,5 points) dont les **effets sur 2023 vont porter sur année pleine**.

➤ **Les dépenses à caractère général : 21 M€ (chapitre 011)**

Les charges à caractère général, nécessaires au bon fonctionnement de tous les équipements publics, représentent le quart du budget annuel global. Pour l'exercice 2023, leur niveau est en augmentation sensible par rapport à 2022 au travers de deux raisons principales : la poursuite de la hausse des prix de l'énergie et l'inflation sur les autres biens et services

**Détail des variations des dépenses à caractères générales**

Poste de dépenses	Voté 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur de BP 2022 à BP	Evolution en % 2021/2023
Achats de matières et de fournitures	6 736 317 €	7 101 998 €	9 945 594 €	2 843 596 €	47,64%
Autres services extérieurs	3 502 172 €	3 473 439 €	3 698 871 €	225 432 €	5,62%
Impôts et taxes versés	580 425 €	607 248 €	642 730 €	35 482 €	10,73%
Services extérieurs	6 590 566 €	6 984 510 €	6 735 561 €	-248 949 €	2,20%
<b>TOTAL</b>	<b>17 409 479 €</b>	<b>18 167 195 €</b>	<b>21 022 756 €</b>	<b>2 855 561 €</b>	<b>20,75%</b>

**Les principales variations constatées concernent les postes ci-après :**

- Les postes de dépenses relatifs aux achats de matières et de fournitures (natures 60) augmentent par rapport au budget 2022. Il s'agit principalement de la **hausse des dépenses liées à l'augmentation du prix de l'énergie**

**Focus fluides**

Les dépenses liées aux consommations de fluides augmentent par rapport au BP 2022 **(+2,5 M€)**.

Poste de dépenses	Voté 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur de BP 2022 à BP	Evolution en % 2021/2023
Carburants	341 000 €	268 300 €	363 700 €	95 400 €	6,66%
Eau et assainissement	590 900 €	598 550 €	487 700 €	-110 850 €	-17,46%
Energie - Electricité - Chauffage	1 966 485 €	2 428 430 €	5 009 447 €	2 581 017 €	154,74%
<b>TOTAL</b>	<b>2 898 385 €</b>	<b>3 295 280 €</b>	<b>5 860 847 €</b>	<b>2 565 567 €</b>	<b>102,21%</b>

La hausse provient de l'envolée des prix du gaz et de l'électricité qui a commencé en 2022.

Evolution des prix électricité et gaz	2021	2022	2023	2023 avec amortisseur
Prix achat ELEC	120 €	305 €	Moyenne des achats de 591 € ( 716 € / 530 € / 495 €)	Prise en charge de 50 % du prix au dessus de 325 €
% evol prix achat		154,17%	90%	
Prix achat GAZ	40 €	95 €	88 €	identique
% evol prix achat		137,50%	-7,37%	
Total facture (Electricité + Gaz)	1,7M€	Estimation près de 4 M€ avec intégration ARENH	Estimation au dessus de 5 M€ sans aide mais avec intégration ARENH	autour de 4,5M€
		soit + de 100 % de hausse de la facture /2021	soit pres de 50% de hausse de la facture /2022	

La hausse des dépenses d'énergie sur le **budget 2022 est estimée à plus de 100 % par rapport à 2021**. Ces impacts ont toutefois été contenus grâce à des efforts sur les consommations.

Pour rappel la Ville de Valence **ne pourra certainement pas bénéficier du dispositif d'aide de l'Etat, le filet de sécurité**, comme la grande majorité des communes en raison de critères trop restrictifs.

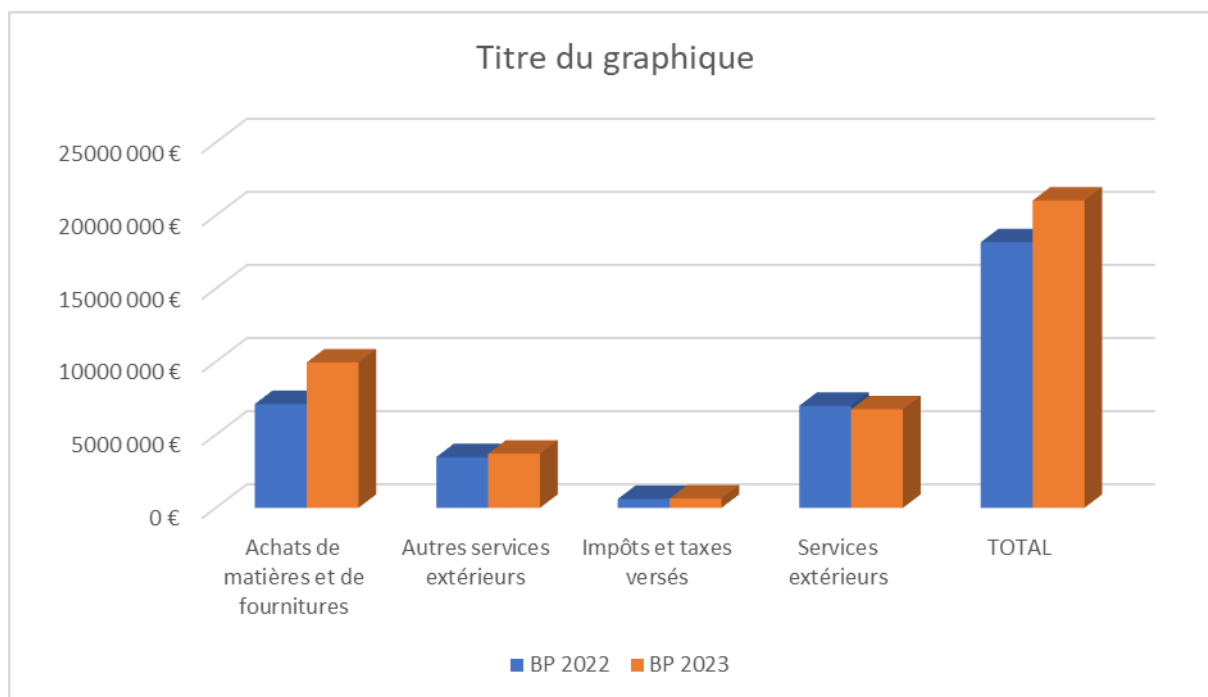
**L'envolée des prix s'est poursuivie** sur le marché pour les achats de livraison d'énergie **2023** et particulièrement sur le marché de l'électricité (près de +100% en prix).

En effet, sur la facture énergétique 2023, **la hausse est estimée à plus de 50% par rapport à 2022**. Cette dernière **a été limitée** par des prix **d'achats de gaz qui ont pu être en retrait** par rapport à ceux de 2022 et aussi plus globalement par la mise en œuvre **de réduction de consommations énergétique dans la mise en œuvre du plan de sobriété**.

Pour les autres postes de dépenses, les comparaisons sont rendues particulièrement difficiles par le changement de nomenclature, ayant éclaté certaines natures, néanmoins les tendances qui peuvent ressortir sont les suivantes :

- Les postes de dépenses relatifs aux services extérieurs (natures 61) sont en réduction entre 2022 et 2023 de - 248 949 €. La modification sensible est celle de la réduction du poste 6156 de maintenance de - 466 480 € du fait d'un travail de reprise et d'ajustement des contrats de maintenance des équipements de la collectivité.
- Le poste budgétaire relatif aux autres services extérieurs (natures 62) augmente de + 265 292 € par rapport au BP 2022. En effet, ce sont sur ces natures comptables que sont notamment imputés les frais relatifs aux animations et manifestations... qui ont été pour la plupart annulées en 2020 en raison de la crise sanitaire et ont connues un début de reprise en 2021, lors de la constitution du BP 2022. La reprise en année « normale » explique une partie de la hausse. L'autre partie s'explique par l'augmentation des prix des prestations notamment d'impressions et de distributions : +70 K€ et de prestations techniques sur les animations +60 K€ ainsi que des prévisions de frais de contentieux de + 50K€.
- Les taxes diverses payées par la collectivité croissent de +35 k€ (natures 63) notamment au travers des taxes foncières que la ville supporte sur certains bâtiments.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des charges générales sur la période 2022-2023.



➤ **Les charges de personnel : 40,9 M € (chapitre 012)**

L'année 2023 se présente dans un contexte inflationniste que notre pays n'avait pas connu depuis de nombreuses années. L'augmentation significative des prix de l'énergie impacte l'ensemble du système productif créant des tensions sur les salaires. C'est donc sur fonds d'incertitudes, tant sur la valeur du SMIC et que sur la refonte des grilles statutaires que le budget 2023 a été construit pour permettre à la ville de réaliser au mieux son plan de mandat.

**Evolutions majeures**

L'année 2022 a été marquée par plusieurs faits majeurs. En premier lieu, la reprise d'activité d'après pandémie qui s'est confirmée, qui a justifié la réorganisation de certains services ou directions. La création de nouveaux postes contre la suppression de postes vacants, a eu pour conséquence l'amélioration sensible du taux de pourvoi de postes. Cette reprise d'activité s'est par ailleurs conjuguée avec plusieurs vagues de contamination Covid, qui ont entraîné dans le même temps la progression du taux moyen d'absentéisme. En second lieu, les diverses augmentations de la valeur SMIC ainsi que l'augmentation de la valeur du point d'indice ont eu pour effet d'augmenter sensiblement la masse salariale.



L'ensemble de ces éléments a justifié l'adaptation significative du budget primitif 2022 consacré aux dépenses RH à travers un budget supplémentaire d'une part et une décision modificative d'autre part.

Le budget primitif 2023 s'appuie sur une **stabilisation des effectifs payés** permanents et une légère **diminution des effectifs non permanents** du fait de l'arrêt des protocoles spécifiques liés aux contraintes sanitaires et un **retour quasi normal des taux d'absentéisme**.

Le budget 2023 nécessite comme chaque année **d'actionner différents leviers pour maîtriser les dépenses de personnel** qui passent par des ajustements organisationnels quand les besoins s'expriment dans les services, mais aussi, l'étude systématique concernant l'opportunité du remplacement des départs à la retraite ou des contractuels, le développement des compétences et de la polyvalence des agents, l'accompagnement à la mobilité en interne, ou encore la création de passerelles entre collectivités.

Ainsi la hausse de 10 % de la masse salariale pour le BP 2023 se décompose ainsi :

- **L'augmentation du point d'indice** sur une année (contrairement à 2022 où l'impact s'est manifesté sur 6 mois) = **+ 3,5 %** ;
- L'augmentation du **SMIC** = **+0,8%** ;
- La refonte des **grilles statutaires** = **+0,3%** ;
- **+2,3%** pour l'intégration de pourvois de poste plus important plus grâce à des réorganisations **apportant une meilleure attractivité** des postes (notamment sur les missions de prévention +0,4% de sécurité et de police de proximité +0,9% de la direction du domaine public +1%) ; un taux d'absentéisme pour raison de santé important de 7,2% ; ainsi qu'un niveau en croissance de postes à mi-temps thérapeutique ;
- La **création de postes** : **+ 1,3%** (nouvelles missions, dont convention OPH +0,5%...) ;
- **L'augmentation des tickets restaurants** dont la valeur unitaire passe de 2 à 4 € et dont la prise en charge par la collectivité passe de 50 % à 60 % = **+ 0,7%** ;
- Enfin, la prise en compte des effets du temps plus communément appelé **l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** dont l'impact est estimé à 1 % de la masse salariale = **+ 1,1%**

Par ailleurs, les objectifs annuels du contingent **d'heures complémentaires restent inchangés** par rapport au budget primitif 2022 et ce, concomitamment à la suppression à la demande de l'Etat des dernières Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) non conformes pour un retour effectif aux 1 607 heures annuelles réglementaires.

- Enveloppe 2023 consacrée aux heures complémentaires : 700 000 €,
- Enveloppe 2023 consacrée aux heures supplémentaires : 200 000 €.

S'agissant du budget parking celui-ci prévoit d'absorber en 2023, **l'élargissement du périmètre** de stationnement payant qui nécessite des recrutements complémentaires.

L'ensemble de ces éléments amène la collectivité à proposer au chapitre 012 gestion RH :

- budget principal : 40 958 K€, soit en augmentation de 2.99 % par rapport aux crédits ouverts 2022
- budget parking : 830 K€ , soit en augmentation de 38,33 % par rapport aux crédits ouverts 2022

➤ **Les atténuations de produits : 4,4 M€ (chapitre 014)**

Dans le cadre du renforcement des mutualisations entre les communes et les intercommunalités, la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, a introduit la possibilité pour l'intercommunalité de déduire de l'attribution de compensation les charges des services communs (article L5211-4-2 du CGCT). La Ville de Valence a opté pour l'application de cette possibilité pour les charges de fonctionnement des services communs.

Ainsi, un montant de 4,410M€ est inscrit en tant qu'attribution de compensation négative, qui vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics, fournitures...).

Ce montant est en augmentation car il prend en compte la **création d'un service commun Espaces verts à l'Agglomération** qui fera augmenter la participation en cours d'année. Par ailleurs, cette **enveloppe répercute la hausse des coûts RH** car l'agglomération connaît le même contexte de revalorisation des rémunérations que la ville de Valence

➤ **Les dépenses imprévues** : ce chapitre n'existe plus en M57

➤ **Les autres dépenses de gestion courantes : 10,2 M€ (chapitre 65)**

Les crédits de ce chapitre regroupent les participations obligatoires (le SDIS), les subventions aux organismes publics (dont le CCAS), les subventions aux personnes privées physiques ou morales, les pertes sur créances et les indemnités des élus. Il augmente entre 2022 et 2023 en raison de la hausse prévisionnelle de la participation au CCAS et des modifications de codification suite au changement de nomenclature comptable.

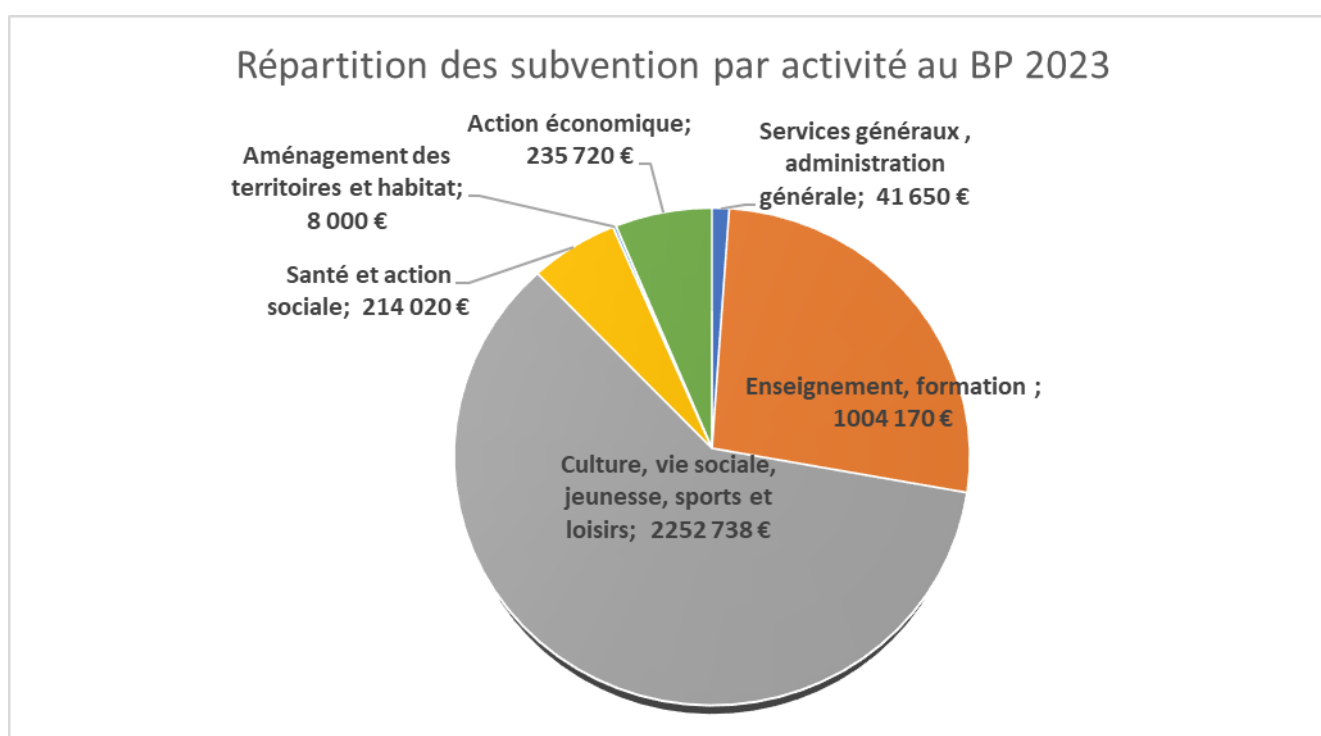
Poste de dépenses	Voté 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution en % 2021/2023
Contingent SDIS	3 300 000 €	3 393 700 €	3 400 000 €	3,03%
Subvention au CCAS	1 850 000 €	1 855 000 €	1 900 000 €	2,70%
<b>TOTAL</b>	<b>5 150 000 €</b>	<b>5 248 700 €</b>	<b>5 300 000 €</b>	<b>2,91%</b>

Par ailleurs, l'enveloppe des subventions aux associations est de 3,8 M€ pour le BP 2022.

Les participations de la ville au financement des écoles privées et du centre santé famille sont également inscrites à ce chapitre.

La répartition des subventions aux associations (article 6574) par domaine d'activités est complètement reconfiguré dans le cadre de la modification des fonctions de la M57. Ainsi la comparaison sur ce point en particulier est peu pertinente. Pour le BP 2023 la répartition par domaine d'activité est la suivante :

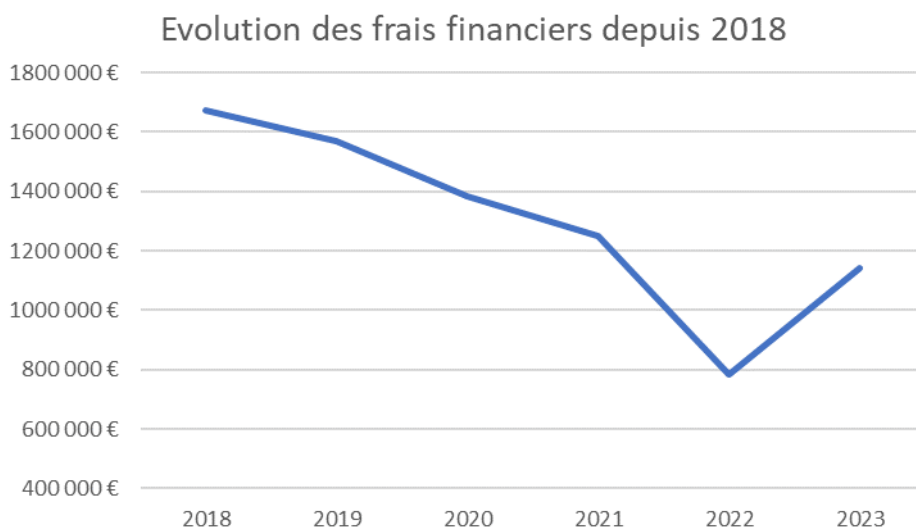
Répartition des subventions par activité	BP 2023
Services généraux , administration générale	41 650 €
Enseignement, formation	1 004 170 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2 252 738 €
Santé et action sociale	214 020 €
Aménagement des territoires et habitat	8 000 €
Action économique	235 720 €
<b>Total</b>	<b>3 756 298 €</b>



L'état annexe du Budget primitif, relatif aux engagements de la Collectivité, identifie les associations bénéficiant des subventions au titre de l'année 2023.

➤ **Les charges financières : 1 143 000 € (chapitre 66)**

Les charges financières sont en hausse par rapport au BP 2022 +359 000 € qui était à un niveau historiquement bas



Malgré la hausse importante des taux d'intérêt, les **frais financiers** reste inférieurs à ceux du BP 2020, grâce à une gestion maîtrisée et efficace de la dette

➤ **Les charges spécifiques : 150 000 € (chapitre 67)**

Elles concernent notamment les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs avec le passage à la nomenclature M57.

➤ **Les provisions : 184 569 € (chapitre 68)**

Il s'agit de provisions constituées à la demande de la Trésorerie. Par application de l'article L.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé et communiqué par le comptable.

Elles sont réparties entre provisions pour dépréciation des comptes de redevables et provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers.

Elles devront être actualisées chaque année, soit par une reprise sur provision au 7817, soit par un complément de provision selon les informations que fournira la Trésorerie.

### 1.1.2 Evolution des recettes de la section de fonctionnement

Les recettes sont en augmentation de **+10,2 %** par rapport au BP 2022 soit en valeur absolue **+7,8 M €**.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	192 000 €	334 000 €	142 000 €	73,96%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 870 550 €	4 643 864 €	773 314 €	19,98%
731 - Fiscalité locale		56 220 000 €	56 220 000 €	
73 - Impôts et taxes	54 500 000 €	2 180 000 €	-52 320 000 €	-96,00%
74 - Dotations et participations	17 437 650 €	18 336 609 €	898 959 €	5,16%
75 - Autres produits de gestion courante	463 310 €	1 255 110 €	791 800 €	170,90%
76 - Produits financiers	10 000 €	0 €	-10 000 €	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	164 333 €		-164 333 €	-100,00%
<b>TOTAL REEL</b>	<b>76 637 843 €</b>	<b>82 969 583 €</b>	<b>6 331 740 €</b>	<b>8,26%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 800 €	1 575 253 €	1 501 453 €	2 034,49%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>76 711 643 €</b>	<b>84 544 836 €</b>	<b>7 833 193 €</b>	<b>10,21%</b>

➤ **Les produits des services : 4,6 M€ (chapitre 70)**

La hausse de 773 K€ entre le BP 2023 et le BP 2022 provient de deux éléments : l'évolution des tarifs mais surtout par le fait que la préparation **du BP 2022 était dans un contexte de prudence sur les recettes des activités** dans le cadre de la crise sanitaire. Le niveau des recettes des services **reste inférieur à celui du BP 2019 : 49,1 M€.**

Pour 2023, les postes de recettes sont notamment :

- Les redevances et droits des services périscolaires et la restauration : 1 570 000 €,
- La refacturation de prestations (687 034 €) et de personnel (307 750 €) auprès de l'Agglo,
- L'occupation du domaine public : 577 130 €,
- Les activités socio culturelles : 335 140 €,
- Les redevances et droits des services à caractère culturel dont Musée, Théâtre de la Ville... : 155 500 €,
- Le cimetière : 200 000 €,
- La valorisation des déchets : 89 300 €.

➤ **Les Impôts et taxes : 54,5 M€ (chapitre 73)**

Le total des chapitres 73 et 731 (nomenclature comptable M57) regroupe la fiscalité directe et indirecte. Il passe de 54,5 M€ à 58,4 M€ ce qui correspond à une **progression de + 7,1 %** par rapport au budget 2022.

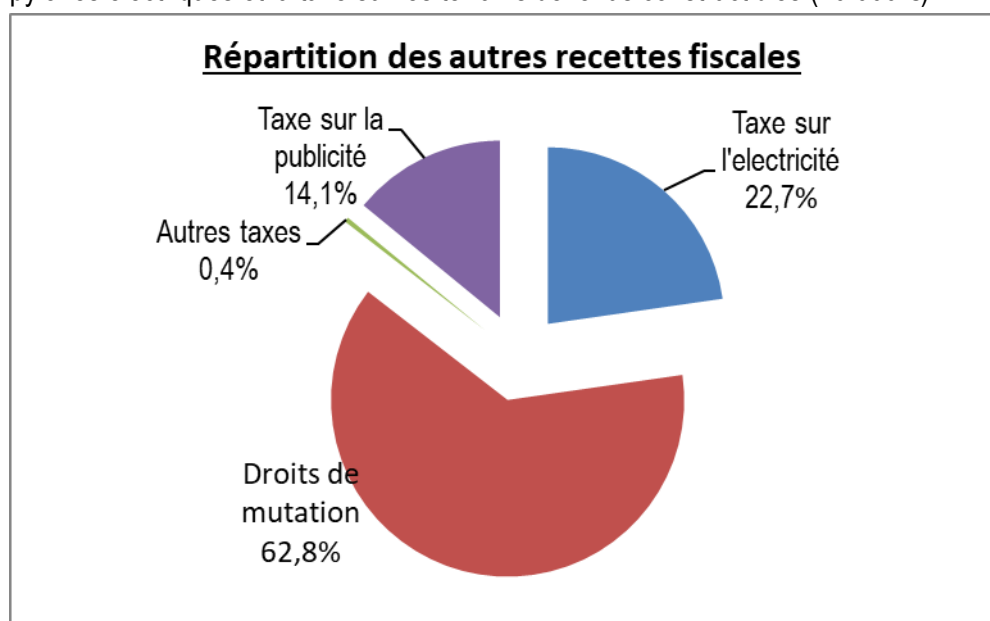
Cette forte croissance par rapport au budget 2022 s'appuie notamment sur les prévisions en matière de taxe foncière. Pour mémoire, l'augmentation retenue est liée d'une part à **l'évolution physique** des bases d'habitation et économiques et d'autre part à **l'actualisation automatique** de celles-ci. Le **renouvellement urbain volontariste** conjugué à un **fort dynamisme économique** provoque un niveau exceptionnel de recettes fiscales à taux constant.

D'une part les valeurs locatives des locaux d'habitation devraient fortement progresser entre 6 et 7%. Cette actualisation est partiellement liée à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2021 et novembre 2022. Ce calcul automatique n'a pas été plafonné lors des discussions sur le projet de loi de finances 2023.

D'autre part, le niveau de baux des locaux professionnels reste a priori stable et la mise en œuvre de l'actualisation des paramètres des valeurs locatives de ces locaux, prévue pour 2023, a été reportée en 2025 dans le projet de loi de finances 2023.

Par ailleurs, au stade du budget primitif et suite à l'évolution du marché immobilier Valentinois, un niveau de **droits de mutation** à titre onéreux a été projeté en 2023 à hauteur de **la moyenne de ceux perçus ces cinq dernières années**. De plus, dans l'attente de l'issue des discussions concernant une éventuelle révision du pacte financier et fiscal avec la Communauté d'Agglomération, la prévision de dotation de solidarité communautaire est relativement stable par rapport à 2022.

Enfin, la fiscalité indirecte représente 8% du produit total. Elle regroupe la taxe locale sur la publicité extérieure (0,65M€), les droits de mutation (2,90M€) et la taxe sur l'électricité (1,05M€), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les terrains devenus constructibles (20 000 €).



➤ **Les dotations, participations et compensations : 17,4 M€ (chapitre 74)**

Il s'agit principalement de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

En €	2013	2019	2020	2021	2022	Estim. 2023
<b>Dotation Forfaitaire</b>	14 486 554	8 791 701	8 891 458	9 031 023	9 043 097	9 045 000
<b>Dotation de Solidarité Urbaine</b>	2 354 734	3 392 010	3 645 994	3 857 281	4 053 347	4 100 000
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	101 903	304 282	365 138	438 166	525 799	530 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 943 191</b>	<b>12 487 993</b>	<b>12 902 590</b>	<b>13 326 470</b>	<b>13 622 243</b>	<b>13 675 000</b>

**Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2022 sont de 33,1 M€.** L'accroissement modeste des dotations prévu en loi de finances n'inversera pas cette tendance tant elle est **faible au regard de l'inflation et ainsi de la progression des charges** des collectivités locales.

A l'heure de la réalisation des budgets, la loi de finances pour 2023 n'est pas encore votée. Il est probable que l'évolution de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation se poursuive. Le Budget supplémentaire ajustera ces montants en conséquence.

Les autres recettes de ce chapitre concernent notamment :

- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières versée par l'Etat : 1,9 M €,
- Les participations et subvention en fonctionnement de l'Etat, collectivités (région, département, communes...) CAF et autres entités diverses : 2,3 M€,
- La Dotation générale de décentralisation : 335 000 €,
- Le FCTVA perçu en fonctionnement : 80 000 €.

➤ **Les autres produits de gestion courante** : 1 255 110 € (chapitre 75)

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants mais également les produits de mécénat. Ce chapitre est en hausse significative (463 K€ en 2022) en raison de recette de mécénat majoritairement dans le cadre du plan arbre mais également pour les activités culturelles.

## **1.2 La section d'investissement**

Le volume des investissements réels prévus en 2023 est de **45,5 M€**.

### **1.2.1 L'investissement par chapitre**

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45 correspondent aux dépenses prévisionnelles d'équipement que les services municipaux réaliseront. Elles s'élèvent à **39 M€, un montant important**

qui constitue une année charnière de réalisation de la politique ambitieuse d'investissement de ce mandat.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses d'investissement réelles et d'ordre.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2021 / 2023	Evolution 2022 / 2023
204 - Subventions d'équipement versées	2 861 390 €	3 108 713 €	2 697 407 €	-5,73%	-13,23%
20 - Immobilisations incorporelles	724 890 €	1 257 710 €	667 374 €	-7,93%	-46,94%
21 - Immobilisations corporelles	10 002 570 €	11 442 769 €	12 709 844 €	27,07%	11,07%
23 - Immobilisations en cours	13 190 325 €	20 775 532 €	20 491 800 €	55,35%	-1,37%
27 - Autres immobilisations financières	0 €	7 000 €	0 €		-100,00%
45 - opérations pour compte de tiers	1 404 918 €	810 000 €	2 514 000 €	78,94%	210,37%
<b>Total Dépenses d'équipement</b>	<b>28 184 093 €</b>	<b>37 401 724 €</b>	<b>39 080 425 €</b>	<b>38,66%</b>	<b>4,49%</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 913 000 €	4 620 000 €	4 704 000 €	-4,25%	1,82%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>33 097 093 €</b>	<b>42 021 724 €</b>	<b>43 784 425 €</b>	<b>32,29%</b>	<b>4,19%</b>
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	820 000 €	100 000 €	-80,00%	-87,80%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 800 €	73 800 €	1 575 253 €	2 093,95%	2 034,49%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>571 800 €</b>	<b>893 800 €</b>	<b>1 675 253 €</b>	<b>192,98%</b>	<b>87,43%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 668 893 €</b>	<b>42 915 524 €</b>	<b>45 459 678 €</b>	<b>35,02%</b>	<b>5,93%</b>

### ➤ Les dépenses d'investissement

Le détail des principales opérations portées sur le BP 2023 seront présentées en infra dans la partie « Priorités du mandat » en page 17.

**Le chapitre 20** regroupe les études: **0,7 M€**.

Les principales études prévues concernent principalement le schéma directeur immobilier et énergétique, les diagnostics et les missions de maîtrise d'œuvre sur bâtiment notamment pour des décontaminations amiante et plomb et les diagnostics liés à la politique de l'arbre.

Par ailleurs, les missions de maîtrise d'œuvre d'opérations d'envergure sont imputées au chapitre 23, comme les travaux.

Le montant des études est en retrait par rapport à 2022 car le mandat entre dans une **phase active de réalisation après la réalisation d'études préalables**.

**Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 2,7 M€**

Depuis 2020, ce chapitre porte l'attribution de compensation versée en investissement à l'Agglo d'un montant de 2,195 M€ pour 2023.

Hormis cette somme, la Ville verse des aides auprès d'autres partenaires pour près de 0,5 M€. Les plus importantes concernent :

- des aides aux entreprises en lien avec le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), 198 000 €.



- Des aides aux particulier dans le cadre d'attributions d'aides aux ravalements de façades pour 140 000 €.

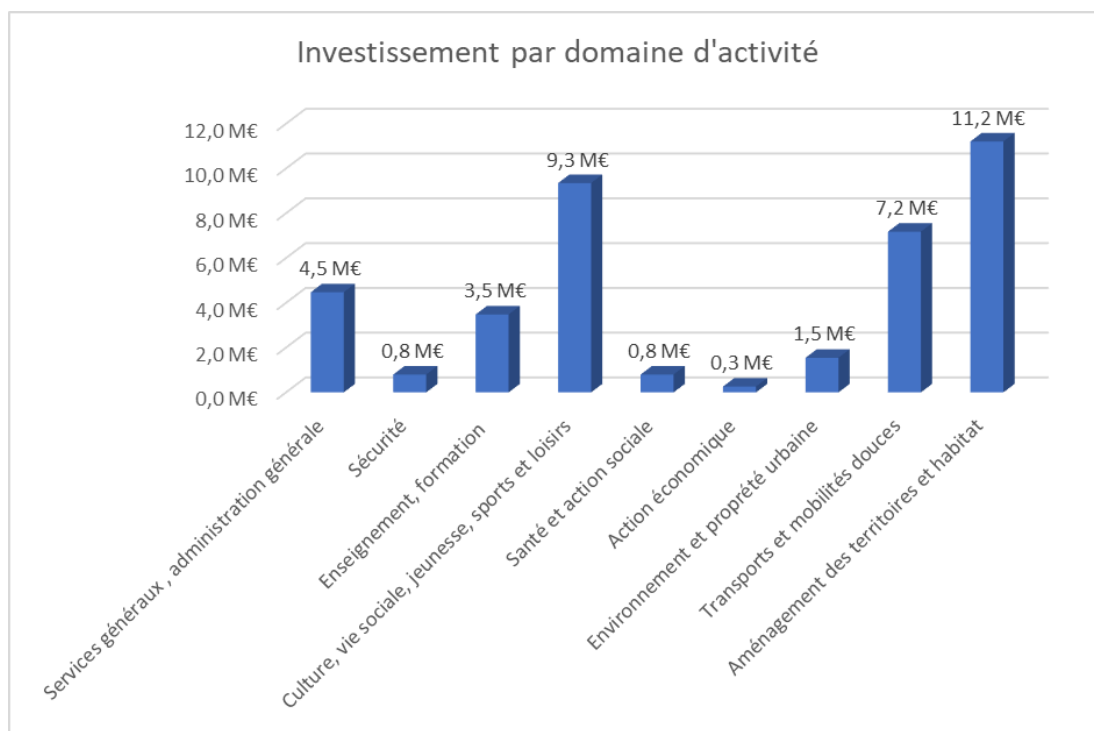
**Le chapitre 21** d'un montant de **12,7 M€** regroupe les dépenses de travaux dont les opérations sont vouées à ne pas durer plus de 2 ans et des acquisitions de mobiliers, véhicules.... Ce sont des dépenses portées principalement par le Département Technique.

Les crédits inscrits au **chapitre 23** pour un montant total de **20,5 M €** concernent les opérations pluriannuelles, en lien avec les autorisations de programme votées, notamment les travaux de rénovation des écoles, des voiries, la restructuration de l'îlot Ferry et d'autres équipements socio culturels ainsi que la lutte contre les ilots chaleurs avec notamment le plan arbre.

On trouve **2,5 M€** au **chapitre 45** : ce sont des dépenses qui sont intégralement refacturées et qui trouvent donc leur corollaire en recettes d'investissement.

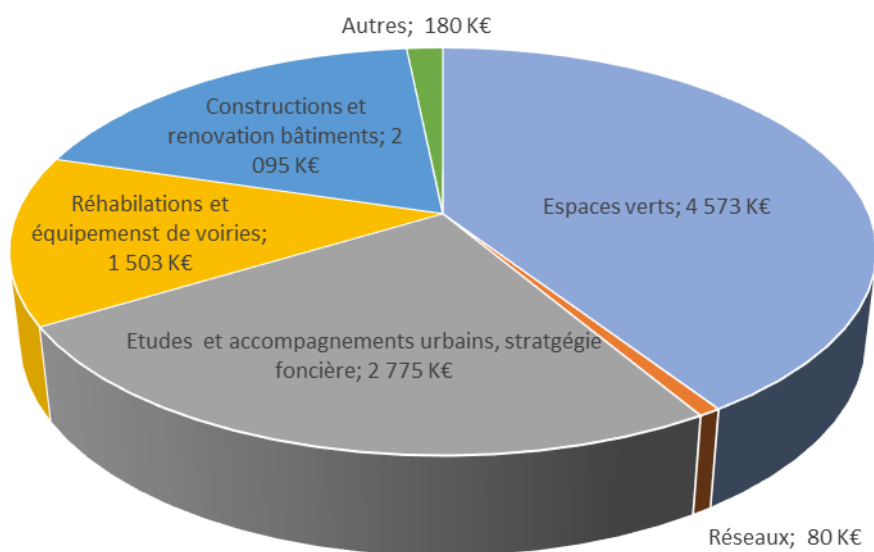
Il s'agit principalement de dépenses de compétences Agglo (éclairage public, eaux pluviales...) que la ville exécute dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage sur des secteurs où la coordination des travaux est facilitée par cette procédure, notamment pour la rénovation des voiries, le PRU2...

Le tableau ci-après présente la **ventilation des crédits d'investissement par domaine d'activité** (chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45).



La partie relative aux aménagements urbains et cadre de vie, d'un montant de **11 M€**, est détaillée dans le graphique ci-après :

## Détails Aménagement des territoires et habitat BP 2023 en K€



### ➤ Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à **42,9 M€** dont **35,9 M€** de recettes réelles. Le tableau ci-après en présente la répartition par chapitre budgétaire :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
024 - Produits des cessions d'immobilisations	3 080 750 €	5 305 002 €	2 224 252 €	72,20%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 750 000 €	2 750 000 €	0 €	0,00%
13 - Subventions d'investissement	4 377 803 €	4 081 302 €	-296 501 €	-6,77%
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 913 840 €	24 249 451 €	-664 389 €	-2,67%
45 - opérations pour compte de tiers	810 000 €	2 514 000 €	1 704 000 €	210,37%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>35 932 393 €</b>	<b>38 899 755 €</b>	<b>2 967 362,00 €</b>	<b>8,26%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 904 131 €	2 162 091 €	257 960 €	13,55%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 259 000 €	4 297 832 €	38 832 €	0,91%
041 - Opérations patrimoniales	820 000 €	100 000 €	-720 000 €	-87,80%
<b>TOTAL</b>	<b>42 915 524 €</b>	<b>45 459 678 €</b>	<b>2 544 154,00 €</b>	<b>5,93%</b>

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) se déclinent comme suit :

- Les produits des cessions : 5,3 M€, il s'agit de la stratégie foncière insufflée et déployée depuis 2014 ;
- Le FCTVA et le produit de la Taxe d'aménagement : prévision identique à celle de 2022 au regard des éléments connus;
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes : 4,1 M€, la Ville poursuit sa démarche active de mobilisation de financement pour le soutien de ces investissements ;
- L'emprunt d'équilibre : 24,3 M€ ; il ne sera pas intégralement réalisé, il s'agit d'une projection corollaire du niveau de dépenses d'équipement envisagé pour 2023.

- Les opérations pour compte de tiers, que l'on retrouve en recettes et en dépenses : 2,5 M€ ;
- Les opérations d'ordre qui incluent l'autofinancement : 6,5 M€.

### La répartition des subventions à percevoir :

Le montant total des prévisions de subventions d'investissement à percevoir s'élève pour 2023 à 4,1 M€.

Les montants du tableau ci-dessous révèlent les montants attendus dans l'année (acomptes ou soldes), non les montants totaux des subventions obtenues :

Subventions perçues	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Région	555 416 €	728 876 €	1 148 347 €
Département	260 000 €	957 000 €	27 585 €
Etat	949 279 €	1 611 285 €	1 823 306 €
Produit des amendes de police	900 000 €	400 000 €	488 600 €
Autres organismes	680 250 €	680 642 €	593 464 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 344 945 €</b>	<b>4 377 803 €</b>	<b>4 081 302 €</b>

En détail, on trouve notamment :

- les subventions de l'Etat dans le cadre du PRU 2 pour 526 803 €,
- les subventions de l'Etat dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour 967 000€ (Cité de l'escalade, Lutte contre les îlots de chaleur urbains et rénovation des écoles),
- les subventions de la Région à hauteur de 1 165 000 € pour notamment la Cité de l'Escalade et la restructuration de l'îlot Ferry.
- les subventions du Département à hauteur de 957 000 € pour la Cité de l'Escalade, des travaux structurants de voirie et la replantation d'arbres suite à l'épisode neigeux de 2019,
- le système de neutralisation de l'Agglo pour 498 000 €.

### 1.2.2 Les priorités du Plan de Mandat

Les dix priorités de notre Plan de mandat sont déclinées dans le budget primitif 2022 :

1	Economie, Emploi, Commerce, Tourisme
2	Sécurité, Tranquillité publique
3	Mobilité, Stationnement, Voirie, Propreté
4	Nature en ville, Cadre de vie
5	Air, Climat, Transition énergétique
6	Grands projets, Urbanisme
7	Logement, Habitat
8	Santé, Solidarité

9	Education, Famille, Enfance, Jeunesse, Etudiants
10	Culture, Sport, Evènements

### Les principales opérations prévues sur 2023

Les opérations présentées tiennent compte de l'exercice de compétences distinctes entre ville et Agglo (ex : culture, déplacements, économie... sont exercées en quasi-totalité par l'Agglo).

L'indication AP (Autorisation de programme) indique que les montants affichés en 2023 sont des crédits de paiement, ils ne reflètent pas le montant global de l'opération.

### Economie, Emploi, Commerce, Tourisme

- AP Réhabilitation du centre-ville : 760 000 € dont 600 000 € pour la réalisation des réhabilitations des rues piétonnes ;
- Actions de dynamisation du centre-ville : 298 150 € dont 198 000 € d'aides aux entreprises dans le cadre du FISAC, et la mise en valeur lumière Théâtre de la Ville pour 50 000 €

### Sécurité, Tranquillité publique

- AP sur les dispositifs de vidéo protection : 200 000 € de crédits en 2023, désormais plus orientés sur le renouvellement suite à la réalisation du déploiement des équipements lors des exercices précédents ;
- Sécurité civile : 148 000 € notamment pour la création ou remplacement de poteaux d'incendie dans le cadre de la mise en adéquation de notre réseau de défense incendie par rapport aux risques à défendre dans les quartiers ;
- Sécurité publique : 71 800 € en majorité pour du matériels tactiques ou d'entraînement ainsi que des équipements pour améliorer les interventions et le suivi en nocturne.

### Mobilité, Stationnement, Voirie, Propreté

- AP Voirie et mobilité : 6,3 M€, les principales opérations de requalification sur 2023 sont : Avenue de Provence pour 500 K€, (carrefour épervière et aire de camping-car), le solde Rue Pierre de Coubertin pour 370 K€, la première phase de la rue Châteauvert pour 450 K€ ; le démarrage des travaux rue de l'Isle pour 450 K€; Opérations places et voiries PRU pour 1,2 M€ (avenue Clémenceau, avenue Ravel, place Dunkerque); Réalisation du Plan Vélo Intercommunal pour 810 K€; travaux et matériels pour la réduction de la vitesse à hauteur de 190 K€...
- AP Matériels et mobiliers espace public : 1,5 M€ avec notamment l'acquisition d'une benne et le déploiement des corbeilles bi-flux (2<sup>ème</sup> tranche) pour la propreté urbaine et l'achat d'un tracteur, d'un broyeur, d'une tondeuse plateau pour les espaces verts et de petits matériels de voirie.
- Enfin, d'autres exemples d'interventions sur le domaine publique : 191 000 € pour l'intégration de voiries privées ; 90 K€ pour les bornes d'accès en zone piétonne, 27 K€ pour la rénovation de canal et abords

### **Nature en ville, Cadre de vie**

- AP Nature en ville : 4 M € dont 1,4 M € pour la plantation d'arbres dans le cadre de la lutte contre les ilots de chaleur urbains, 510 000 € pour la rénovation d'aires de jeux (Place des Aravis, Vellan, Vedrines, Thabor), 520 000 € pour la rénovation du Square Bonzon, place d'armes; 390 K€ pour la rénovation de parc du PRU (polygone)
- AP Serres de production florale : 175 000 €, mission AMO et travaux pour l'installation des productions estivales et création d'un espace de stockage ;

### **Grands projets, Urbanisme, notamment :**

- PUP Rousset : 315 000 € pour la viabilisation du lotissement Canopée
- AP Basse ville : 1,3 M€ notamment pour l'opération Ambroise Paré, Pey, Jean Bouin Nord
- Place le cardonnel : 135 000 €

### **Logement, Habitat**

- 166 000 € : Amélioration et embellissement du Bâti dont 140 000 € Aide au ravalement de façades.

### **Santé, social**

- 620 000 € pour rachats locaux du CCAS et l'installation des services de l'urbanisme.
- 52 000 € d'acquisition de matériels de santé

### **Education, Famille, Enfance, Jeunesse, Etudiants**

- AP Travaux écoles : 3,3 M€ dont
  - 1,6 M€ pour les travaux de performance énergétique pour les écoles hors secteur PRU (Camus maternelle, Lagrange maternelle, Vallès élémentaires, Brossolette élémentaire, Rolland maternelle...),
  - Auxquels se rajoutent 700 000 € pour les écoles du PRU dont 120 000 € sur Bayet élémentaire et 375 000 € sur élémentaire RIGAUD,
  - Et 151 000 € sur l'école Abel élémentaire dans le cadre du Marché global de performance Energétique.400 000 € pour la rénovation des cours et aires de jeux ;
  - 510 000 € pour les travaux d'accessibilité dont 135 000 € pour l'école élémentaire Buisson
- AP Travaux bâtiments socioculturels : 2,7 M€ dont :
  - 1,3 M€ pour le Centre éducatif Samuel Paty : consultation des offres de travaux en cours ;

- 477 000 € sur l'espace jeunes Bayet ;
  - 310 000 € sur la MJC Grand Charran ;
  - 155 000 € sur la MJC Fontbarlette suite à l'incendie.
- 200 000 € pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour les écoles et les bâtiments socioculturels.

### **Culture, Sport, Evènements**

- AP Travaux équipements sportifs : 4,3 M € dont
  - 1,1 M€ pour la fin des études et les travaux du complexe sportif Jean Perdrix,
  - 900 000 € pour les travaux du terrain du complexe sportif Georges Pompidou,
  - 300 000 € pour la Cité de l'escalade, fin des paiements du chantier.
  - 700 000 € pour les travaux sur le palais des sports Pierre Mendès France ;
  - 312 000 € pour les travaux d'accessibilité sur différents sites dont le gymnase Berthelot, le tennis club Valence le haut et le stade Briffaut.
- AP Travaux équipements culturels : 697 500 € pour 394 000 € concernant des travaux au musée, 220 000 € pour le Théâtre de la ville, et 20 000 € pour l'accessibilité au Mistral Palace ;
- AP Travaux patrimoine historique : 1,1 M € dont
  - 400 000 € pour la Maison des Têtes suite au décalage du projet sur 2023 ;
  - 130 000 € pour l'Eglise saint Jean pour des interventions sur la charpente et la structure.
- AP Travaux vie associative : 307 000 € dont 250 000 pour la reprise du toit de la Maison de la vie Associative ;
- 233 000 € pour l'acquisition de matériels et mobiliers pour les équipements sportifs, culturels et associatifs.

### **Investissement hors thématique (« courant ») : 5,1 M€ dont**

- Cimetière : 319 000 € notamment pour la réfection du mur de clôture et des sanitaires reportée en 2023,
- 170 000 € pour la rénovation des Halles Saint Jean,
- Amélioration du cadre de travail des agents : 388 000 € pour le CTM, 245 000 € pour des travaux sur le poste sud de police de Valensolles
- 568 000 € pour l'acquisition et le renouvellement des véhicules et vélos.
- 215 000 € pour la démolition du centre des Rivières
- 200 000 € pour les travaux de charpente et couverture sur le bâtiment de l'association les blouses roses de Valence

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LES BUDGETS ANNEXES

### 2.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le budget annexe Latour Maubourg s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **122 100 €** et en investissement à **250 000 €**.

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	d'ordre	26 100 €	
	réelles	96 000 €	122 100 €
<b>TOTAL</b>		<b>122 100 €</b>	<b>122 100 €</b>
INVESTISSEMENT	d'ordre		26 100 €
	réelles	250 000 €	223 900 €
<b>TOTAL</b>		<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>

Le Budget Annexe Latour Maubourg a pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

En fonctionnement, la recette provient de la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu.

Pour 2023, les crédits proposés en investissement relèvent du remboursement du capital des emprunts en cours.

### 2.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019 ce budget retrace l'intégralité des dépenses et recettes de la politique de stationnement.

Ce budget prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- stationnement payant en bordure de voirie.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **1 731 151 €** et en investissement à **262 000 €**.

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	d'ordre	262 000 €	40 000 €
	réelles	1 469 151 €	1 691 151 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 731 151 €</b>	<b>1 731 151 €</b>
INVESTISSEMENT	d'ordre	40 000 €	262 000 €
	réelles	222 000 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>262 000 €</b>	<b>262 000 €</b>

**En ce qui concerne le fonctionnement**, les dépenses suivantes apparaissent :

-le chapitre 011, charges à caractère général, d'un montant de 479 210 €, en hausse de 123 345 € en raison de la hausse des besoins de maintenance suite au déploiement des horodateurs complémentaires et les évolutions de prix.

-le chapitre 012, charges de personnel, d'un montant de 845 000 €, en hausse de 350 000 € en raison de l'élargissement du périmètre de stationnement payant qui nécessite des recrutements complémentaires et, d'une manière identique au budget principal, des effets revalorisations des rémunérations en année pleine.

En recettes, on retrouve notamment 1 640 651 € de produits du stationnement payant.

**En section d'investissement**, on trouve principalement des crédits pour de renouvellement d'horodateurs.

## 3<sup>ème</sup> PARTIE : L'ETAT DE LA DETTE

### 3.1 Budget Principal

Les données présentées dans cette partie ne prennent pas en compte un contrat de prêt de 1,5 millions d'euros à taux fixe en cours de signature lors de la rédaction du présent rapport.

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante

**Evolution de l'encours de la dette** Source : MINEFI – Comptes des Communes



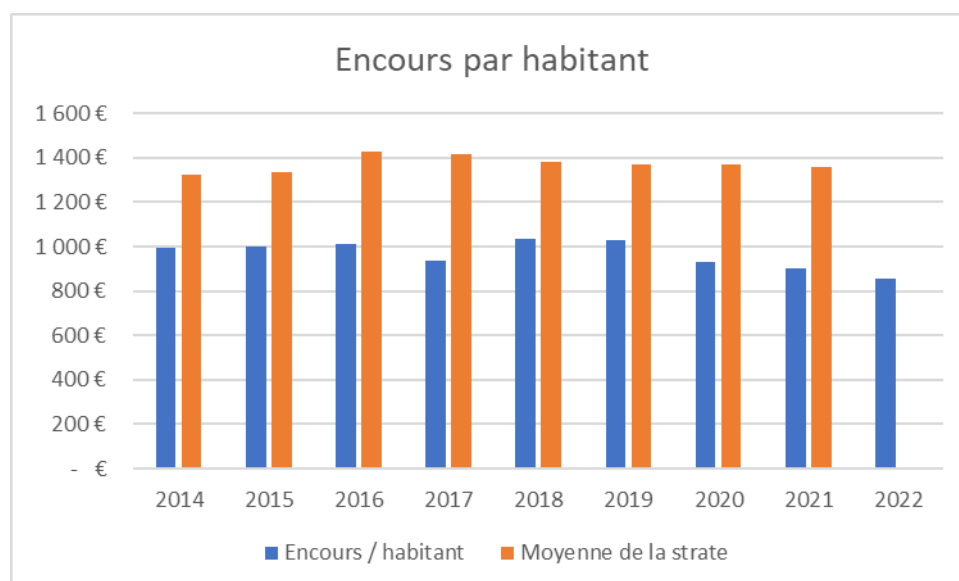
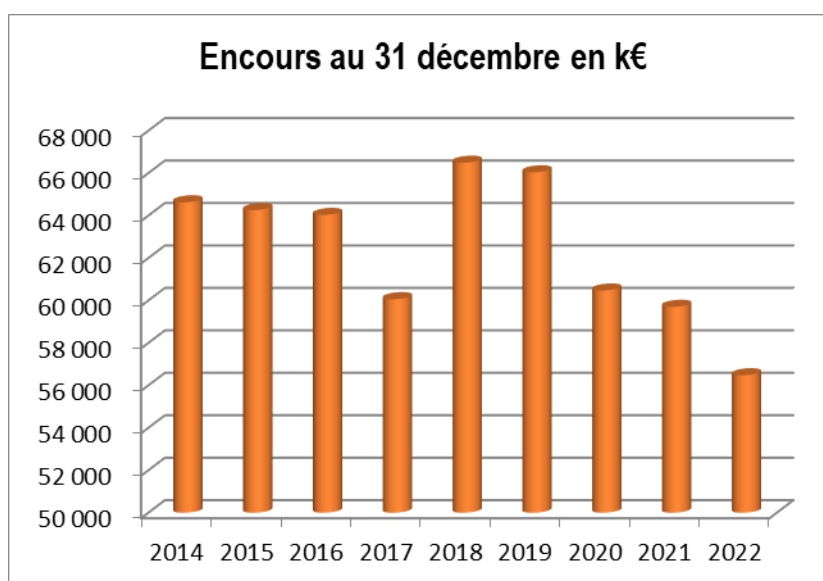
En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 31 décembre en k€	64 626	64 259	64 032	60 060	66 492	66 038	60 469	59 702	56 477
Encours / habitant	995 €	1 002 €	1 012 €	938 €	1 036 €	1 027 €	931 €	903 €	854 €
Moyenne de la strate	1 322 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 368 €	1 370 €	1 361 €	nc

Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un premier groupement fiscalisé. Avec 65 000 habitants, nous sommes dans le tiers de la strate.

Le budget principal a réalisé un emprunt de 1,5 M € auprès de la Banque Postale, sur 20 ans à un taux fixe de 2,65 %.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est estimé à 56,477 M€.

En 2020, grâce aux efforts de stabilité sur le dernier mandat, l'encours est repassé sous les 1 000 € par habitant.



L'encours par habitants de la Ville de Valence demeure toujours bien inférieur à la moyenne de la strate des communes entre 50 000 et 100 000 habitants.

### Projections au 31 décembre 2022 :

La dette du Budget Principal de la Ville compte 27 lignes d'emprunts. Les deux prêts swaps sont échus. Ils n'apparaissent plus dans l'encours de dette.

Capital dû restant (CRD) 56 477 156 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 1,71 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 3 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 5 mois	Nombre de lignes 27
--	-------------------------------------	---	---	------------------------

L'encours de la dette est composé ainsi :

#### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	37 610 431 €	66,59%	1,57%
Variable	4 966 667 €	8,79%	2,25%
Livret A	13 900 057 €	24,61%	1,90%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>56 477 155 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,71%</b>

#### Répartition par prêteur

CRD = Capital restant dû

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 025 057 €	26,60%
CAISSE D'EPARGNE	11 525 524 €	20,41%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	9 704 222 €	17,18%
SOCIETE GENERALE	8 650 000 €	15,32%
SFIL CAFFIL	6 866 787 €	12,16%
CREDIT MUTUEL	3 205 565 €	5,68%
BANQUE POSTALE	1 500 000 €	2,66%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>56 477 156 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Classification du risque

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

#### Perspectives pour 2023

Le financement des investissements et la gestion de la dette sont étroitement liés à la stratégie budgétaire pluriannuelle de la collectivité et notamment sa politique d'investissement. La stratégie d'endettement est définie à partir de la présentation prospective des actions de la collectivité, de leurs implications budgétaires et des choix de financements induits.

Pour l'année 2023, un emprunt d'équilibre a été inscrit et le montant sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réellement constatées. Suite à une période de désendettement, l'objectif de 2023 sera d'accompagner les réalisations du plan de mandat, en prévoyant un recours à l'emprunt potentiellement supérieurs aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette.

### 3.2 Budget Latour Maubourg

Projections au 31 décembre 2022 :

Capital dû restant (CRD) 2 959 870 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 2,96 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 9 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 6 mois	Nombre de lignes 4
---	-------------------------------------	---	---	-----------------------

#### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	1 497 370 €	50,59%	3,11%
Variable	1 462 500 €	49,51%	2,80%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>2 959 870 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,96%</b>

Dette par prêteur			
Prêteur	CRD	% du CRD	
ARKEA	1 462 500 €	49,41%	
SOCIETE GENERALE	1 100 000 €	37,16%	
CAISSE D'EPARGNE	397 370 €	13,43%	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>2 959 870 €</b>	<b>100,00%</b>	

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, de nouveaux emprunts ne seront pas contractés en 2023.

### 3.3 Budget Parkings

Projections au 31 décembre 2022 :

Capital dû restant (CRD) 870 995 €	Taux moyen (ExEx, Annuel) 1,05 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 1 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 8 mois	Nombre de lignes 1
---------------------------------------	-------------------------------------	---	---	-----------------------

<b>Dette par type de risque</b>			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	870 995 €	100,00%	1,05%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>870 995 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,05%</b>

<b>Dette par prêteur</b>		
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	870 995 €	100,00%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>870 995 €</b>	<b>100,00%</b>

L'ensemble de la dette est sécurisé et obtient le score de « A1 » sur l'échelle de risque de Gissler.

Pour 2023, ce budget s'équilibre sans recours à un nouvel emprunt.